

Séance ordinaire du 2 septembre 2025

2025-09
166

05.09 - Ministère de la langue française - utilisation exclusive du français

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL ou COPIE DE RÉSOLUTION

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adalbert, tenue le **2 septembre 2025** à l'heure et au lieu ordinaire des séances du conseil.

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Marjolaine Leblanc
Siège #3 - France Thibodeau
Siège #4 - Simon Bourgault
Siège #5 - Annik Chabot
Siège #6 - Catherine Bilodeau

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Siège #2 - Vanessa Chouinard

Formant quorum sous la présidence de monsieur René Laverdière, maire. Roxanne Pelletier, directrice générale et greffière trésorière par intérim, assiste également à cette séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2025-09-166**

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.15 de la Charte de la langue française stipule que tout organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section I de ladite Charte;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adalbert est un organisme de l'Administration visé et que l'organisation doit se conformer à la disposition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marjolaine Leblanc et résolu :

- D'informer le ministère de la Langue française que la Municipalité de Saint-Adalbert utilise exclusivement le français dans toutes ses communications;
- Que la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la Charte de la langue française;
- Que la présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française, diffusée sur le site internet de la Municipalité de Saint-Adalbert et envoyée par courriel à tous les employés de l'organisation dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Adalbert, ce **8 septembre 2025**

Roxanne Pelletier, directrice générale et greffière trésorière

Roxanne Pelletier

René Laverdière, maire

René Laverdière